Amundi
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI
un compartiment de la SICAV AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING

Classe I - Code ISIN : (C) FR0013340932

Cette SICAV est gérée par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : OPCVM Obligations et autres titres de créance internationaux

En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI - I, vous investissez dans des obligations à haut rendement de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, libellés en devises OCDE, et en tenant compte des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'objectif est, sur un horizon de placement de 3 ans, de surperformer, après prise en compte des frais courants, l'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10) (cours de clôture - coupons réinvestis), en investissant dans une sélection d'obligations privées de catégorie « haut rendement » de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, tout en intégrant des critères de responsabilité en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.
L'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10) est composé d'obligations privées européennes de maturité supérieure à 18 mois, émises en euros et dont la notation est comprise entre BB- et BB+.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion emploie un processus d'investissement structuré autour d'une triple approche, l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinés à une analyse dite « bottom-up » pour la sélection des titres et une analyse dite « top down » pour l'optimisation du portefeuille. Ce processus rigoureux aboutit à la construction d'un portefeuille d'obligations de catégorie «haut rendement», c'est-à-dire présentant un risque de crédit élevé.
L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation Internationale du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,…). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur. A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.
De plus, le Compartiment pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs (exclusion des émetteurs qui ne respectent pas les principales conventions internationales, notés G, comme par exemple les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo, exclusion des États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et des émetteurs qui réalisent leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon.)
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Le compartiment investit dans des obligations privées de l'OCDE, principalement du marché européen et libellées en devises OCDE. Au regard des conditions de marché, le compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif dans des obligations publiques de l'OCDE, principalement du marché européen et libellées en devises OCDE. Par ailleurs, le compartiment peut également investir jusqu'à 30% de son actif net en obligations privées ou publiques non OCDE émises en euros.
Les titres obligataires sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres "haut rendement" ayant une notation allant de BB+ à D sur l'échelle de Standard & Poor's et/ou Fitch et/ou allant de Ba1 à C sur l'échelle de Moody's et/ou jugées équivalentes par la société de gestion.
La fourchette de sensibilité varie entre 0 et 10. Le compartiment est couvert du risque de change.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au- delà de l'actif net.

Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le Compartiment bénéficie du Label ISR.
L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées par le compartiment sont systématiquement réinvestis chaque année.
Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.
Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque du marché des obligations haut rendement sur lequel il est investi.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,51 % de l'actif net moyen*
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence
	A la clôture de l'exercice précédent, cette commission représentait 0,02 % de l'actif net moyen

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mai 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

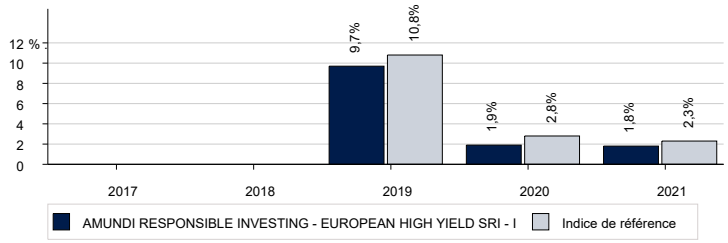
Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commission »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par la SICAV.
La SICAV a été créée le 10 juillet 2018 et sa classe AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI - I le 10 juillet 2018.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.
Cet OPCVM étant composé de compartiments, son dernier rapport annuel aggrégé est également disponible auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.
La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).
La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.